



Comment résilier un bail commercial à l'échéance triennale

Par **KARINE34**, le **28/11/2016** à **11:41**

Bonjour,

Je suis gérante d'une EURL et je souhaite signifier mon congès de bail commercial 6 Mois avant l'échéance triennale. Avec toutes les modifications des articles 145-4 et 145-9 par le decret loi pinel du 3 Nov 2014 je suis hésitante et prise de court car je me demande si je peux procéder à cette demande de fin de bail en utilisant une lettre recommandée avec AR? Les textes et décrets me font hésiter et je suis prise par le temps (bail 3/6/9 signé le 1er juin 2011 et congès à signifier avant le 31 Nov 2016).

Merci pour votre aide à toutes et tous

Karine